



SAVIEZ-VOUS QUE...

Capsule n° 1 – 2024

Saviez-vous que conformément au Règlement sur la classification, le plan d'intervention doit obligatoirement être fait avant la passation de l'Instrument de classification lors de la révision annuelle et lors de l'intégration de l'utilisateur en RI-RTF¹ ?

Suite à l'intégration, nous avons 30 jours pour compléter l'instrument de classification de l'utilisateur, ainsi le plan d'intervention doit être fait avant la 30^e journée de placement.

¹ Guide d'utilisation de l'instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance, page 4-continuum de service, MSSS, 2017

